

POINTS SAILLANTS DES  
ACTIVITÉS INTERNATIONALES  
DU CANADA POUR  
PROMOUVOIR L'AVANCEMENT  
DE LA FEMME

(1990-1997)

JUIN 1997

**POINTS SAILLANTS DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES DU CANADA  
POUR PROMOUVOIR L'AVANCEMENT DE LA FEMME (1990-1997)**

**Table des matières**

**NATIONS UNIES**

a) Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes.....	1
b) La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).....	3
c) La Commission de la condition de la femme .....	3
d) Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) .....	4
e) La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED).....	4
f) La Conférence mondiale sur les droits de l'homme .....	5
g) La Commission des droits de l'homme des Nations Unies .....	5
h) Le Sommet mondial pour les enfants .....	6
i) La Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement.....	6
j) Le Sommet mondial des Nations Unies pour le développement social .....	6
k) La Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT II).....	7
l) Le Sommet mondial des Nations Unies sur l'alimentation.....	7
m) La Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale .....	8
n) L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS).....	9
o) L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social .....	9
<b>LE COMMONWEALTH .....</b>	<b>9</b>
<b>L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA) .....</b>	<b>11</b>
<b>L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) .....</b>	<b>11</b>
<b>LA FRANCOPHONIE.....</b>	<b>12</b>
<b>L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ASIE-PACIFIQUE (APEC).....</b>	<b>13</b>
<b>LE FORUM CANADA – ÉTATS-UNIS SUR LA SANTÉ DES FEMMES .....</b>	<b>14</b>
<b>LE PROJET METROPOLIS .....</b>	<b>14</b>
<b>LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT.....</b>	<b>14</b>
<b>LES RELATIONS BILATÉRALES .....</b>	<b>16</b>



## **POINTS SAILLANTS DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES DU CANADA POUR PROMOUVOIR L'AVANCEMENT DE LA FEMME (1990-1997)**

L'égalité de la femme est un élément fondamental des politiques nationales et étrangères du Canada, notamment de sa politique d'aide au développement. En accord avec les priorités définies dans le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes* (1995) et dans le *Programme d'action* de Beijing, ainsi que dans la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDAW) et dans d'autres instruments internationaux, le Canada est bien déterminé à poursuivre ses efforts afin de promouvoir l'égalité entre les sexes dans toutes ses activités internationales, en collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG).

L'engagement du Canada à promouvoir l'égalité entre les sexes prend appui sur sa conviction que le droit à l'égalité de la femme fait partie intégrante des droits de la personne et est une condition essentielle du développement démocratique. Aux Nations Unies et lors des conférences mondiales et internationales tenues récemment, le Canada a constamment rappelé à quel point il était important de favoriser la réalisation pleine et entière des droits humains des femmes. Voici les points saillants de nos activités récentes et courantes à cet égard.

### **NATIONS UNIES (ONU)**

#### **a) Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes – Septembre 1995**

- À la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing, en Chine, le Canada a joué un rôle de premier plan en assurant bon nombre des grandes réalisations pour les femmes. L'objectif général de la Conférence était d'accélérer, d'ici l'an 2000, la mise en oeuvre des *Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme* qui avaient été adoptées à Nairobi en 1985.
- Le Canada s'est efforcé de faire adopter un solide *Programme d'action*, le principal document de la Conférence, qui se veut un programme international pour la réalisation de l'égalité de la femme d'ici l'an 2000. Fait important à souligner, les pays participants à la Conférence ont réaffirmé l'universalité des droits humains des femmes, ce qui signifie que les gouvernements doivent s'engager à promouvoir et à protéger tous les droits humains des femmes et des filles.
- Le Canada a présidé certaines des principales négociations tenues dans le cadre de la Conférence et a participé à l'élaboration d'accords sur des questions importantes telles que la violence faite aux femmes, le travail non rémunéré, la pauvreté des femmes, le travail et la famille, les droits des travailleuses, la diversité des femmes et la promotion de l'analyse comparative entre les sexes en tant qu'outil indispensable de planification pour les gouvernements.

- En préparation à la Conférence, le Canada a élaboré son propre plan d'action pour l'égalité entre les sexes. Intitulé *À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, ce document propose l'adoption, sur une période de cinq ans, de mesures précises pour accélérer la promotion de l'égalité de la femme au pays. Ce plan prévoit l'adhésion du gouvernement fédéral, de ses ministères et de ses organismes, à une nouvelle politique assujettissant les lois et les politiques fédérales à une analyse comparative entre les sexes.
- À la Conférence, le Canada s'est vu décerner par la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales le Prix mondial pour l'amélioration la plus marquée de la condition féminine, en reconnaissance des progrès constants et remarquables accomplis au cours de la dernière décennie dans la modification de la législation.
- Le Canada a également insisté sur la nécessité de faire une plus grande place à la participation des ONG à la conférence gouvernementale des Nations Unies. Au Forum parallèle des ONG, tenu en marge de la Conférence de Beijing, ce sont des ONG canadiennes ont joué un rôle important dans l'élaboration de la *Déclaration parallèle des ONG*.
- Sur la scène nationale, le Canada a appuyé activement la participation de jeunes femmes et d'ONG canadiennes aux préparatifs du gouvernement en vue de la Conférence mondiale; cet appui a notamment pris la forme d'un soutien financier afin d'aider des groupes de femmes du Canada à participer à la Conférence et à organiser des activités de suivi. Le gouvernement a également créé le Comité préparatoire canadien (CPC) qui avait pour mandat de faciliter la consultation entre le gouvernement et de nombreuses organisations non gouvernementales dont les activités touchent à des problématiques liées à celles abordées à la Conférence mondiale.
- Sur la scène internationale, le Canada a fait une priorité de la participation des femmes des pays en développement à toutes les étapes de la Conférence, aussi bien aux stades préparatoires, dans les pays et dans les régions, qu'à la Conférence proprement dite, à Beijing. En agissant ainsi, le Canada a favorisé la création de réseaux d'organisations préoccupées par les enjeux liés aux rapports sociaux entre les sexes, réseaux qui ont continué d'exister après la Conférence de Beijing. Cette démarche a également permis de resserrer les liens de coopération entre le gouvernement et les ONG, au Canada et dans les pays en développement.
- En mars 1995, le Canada a été l'hôte d'un important événement préparatoire à la Conférence mondiale, le Symposium international de l'Unesco dont le thème était *Les femmes et les médias – Accès à l'expression et à la décision*. Ce symposium avait pour objectif de favoriser l'accès des femmes à l'expression et à la décision dans les médias et par leur entremise, un sujet qui faisait partie des domaines critiques du *Programme d'action*.

**b) La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)**

- Dans le secteur des droits de la personne, la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* est le principal traité pour la promotion de la condition féminine. Elle établit un programme d'action à l'intention des pays pour faire respecter les droits humains des femmes. La Convention couvre différents secteurs dans lesquels les femmes sont victimes de discrimination, notamment ceux du mariage et de la situation familiale, de l'emploi, de l'éducation, de l'accès aux services de santé, et des droits civils, juridiques et politiques.
- Adoptée par les Nations Unies en 1979, la Convention a été ratifiée par le Canada en 1981. Respectant en cela son obligation de rendre compte, le Canada a déposé aux Nations Unies, en septembre 1992, son troisième rapport sur les mesures prises pour mettre la Convention en oeuvre; le quatrième rapport a été déposé en 1995. Les rapports canadiens de 1992 et 1995 ont tous les deux été présentés au Comité sur la Convention en janvier 1997. Le cinquième rapport du Canada sur la mise en application de la Convention sera déposé en 1999.
- À la Commission de la condition de la femme, le Canada a appuyé des résolutions qui visaient à renforcer la capacité du Comité sur la Convention de remplir son mandat. Le Canada a également participé aux discussions portant sur l'élaboration d'un protocole facultatif qui reconnaîtrait le droit de présenter des pétitions aux termes de la Convention.

**c) La Commission de la condition de la femme**

- La Commission de la condition de la femme, créée en 1946, fait des recommandations au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) sur les questions portant sur la condition de la femme au sein de l'ONU.
- Le Canada participe aux travaux de la Commission de la condition de la femme et a été l'un des pays qui a milité le plus activement en faveur d'une augmentation du nombre de femmes à des postes de décision au sein des Nations Unies. Un nouveau plan stratégique (1995-2000) visant à améliorer la condition de la femme au Secrétariat des Nations Unies est en voie d'exécution; ce plan vise à assurer une représentation égale des femmes dans les postes de cadres et de professionnels au sein des Nations Unies.

- À la Commission de la condition de la femme, le Canada a proposé, en 1991, la création d'un instrument international pour traiter les dossiers concernant la violence faite aux femmes. Cette initiative canadienne est à l'origine de la *Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes* adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1993. La Déclaration est le premier document officiel des Nations Unies dans lequel on retrouve une définition détaillée des différentes formes de violence faite aux femmes, ce qui englobe la violence physique, sexuelle et psychologique. Le Canada est demeuré chef de file dans ce dossier à l'échelle internationale.

**d) Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)**

- En janvier 1997, le Canada a participé à la réunion du conseil d'administration du PNUE et a donné son appui à des actions qui se traduiront par une rationalisation plus efficace de l'analyse comparative entre les sexes dans le cadre des travaux et activités du PNUE.
- Le Canada est conscient de l'importance du rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles et veut s'assurer que l'on reconnaisse toujours que l'égalité entre les sexes est un facteur déterminant du développement durable.

**e) La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) – Juin 1992**

- Le Canada a pris la tête d'un mouvement visant à s'assurer que *Action 21*, l'un des principaux documents préparés en prévision de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, comprenne un chapitre sur les questions féminines et que le point de vue des femmes soit pris en considération dans tous les documents de la Conférence.
- À la session extraordinaire de juin 1997 de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à assurer le suivi de l'exécution des engagements pris dans le cadre de la CNUED, le Canada s'efforcera de faire de nouveau reconnaître que l'égalité entre les sexes est un facteur déterminant du développement durable.
- Le Canada continue d'appuyer l'élaboration d'outils, de méthodes et de mécanismes pouvant servir à réaliser des analyses comparatives entre les sexes afin d'évaluer l'incidence sur les femmes des politiques relatives à l'environnement et au développement et de s'assurer que les politiques et programmes élaborés et mis en oeuvre reflètent véritablement les préoccupations des femmes et répondent à leurs besoins.

**f) La Conférence mondiale sur les droits de l'homme – Juin 1993**

- Le Canada a joué un rôle instrumental dans la reconnaissance des droits égaux de la femme et de la condition féminine et a aussi travaillé activement à l'inclusion dans la *Déclaration et le Programme d'action de Vienne*, le document clé de la Conférence, des mesures concrètes visant à faire reconnaître les droits des femmes comme droits de la personne.

**g) La Commission des droits de l'homme des Nations Unies (CDH)**

- À la 49<sup>e</sup> session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, en 1993, le Canada a présenté une résolution sur l'intégration des droits des femmes dans les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de la personne et continue de militer activement en vue de la faire adopter (en collaboration avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le Canada pilote une résolution semblable à la Commission de la condition de la femme des Nations Unies). Ces résolutions réclament l'intégration du double point de vue des femmes et des hommes dans les activités et programmes axés sur les droits de la personne par les moyens suivants : favoriser une plus grande coopération entre tous les organismes chargés de mettre en application les traités relatifs aux droits humains, entre les rapporteurs spéciaux, entre la Commission des droits de l'homme et la Commission de la condition de la femme, de même qu'une meilleure coordination des procédures spéciales et autres mécanismes relatifs aux droits de la personne; inciter tous les intervenants et intervenantes à inclure systématiquement dans leurs rapports de l'information sur les violations des droits humains des femmes; amener tous les organismes et agences concernés des Nations Unies à promouvoir les droits humains des femmes en mettant sur pied des activités de formation à l'intention de leur personnel et en favorisant les échanges d'information, d'expérience et d'expertise; procéder à la cueillette et à l'analyse de données désagrégées selon le sexe.
- À la suite d'une résolution proposée par le Canada, la Commission des droits de l'homme a accepté lors de sa 50<sup>e</sup> session, en 1994, de nommer un rapporteur spécial sur la violence contre les femmes. Ce rapporteur a pour mandat de demander et de recevoir de l'information sur la violence faite aux femmes, de recommander des mesures pour éliminer cette violence et en supprimer les causes et, enfin, de remédier aux conséquences. Depuis 1995, le rapporteur spécial a fait rapport chaque année de ses activités à la Commission des droits de l'homme. À sa session de 1997, la Commission des droits de l'homme a prolongé le mandat du rapporteur jusqu'en l'an 2000.

#### **h) Le Sommet mondial pour les enfants – Septembre 1990**

- Le Canada faisait partie des six pays qui ont proposé la tenue du Sommet mondial et en a également partagé la présidence. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la rédaction de la *Déclaration* et du *Plan d'action* qui définissent des objectifs précis à réaliser d'ici l'an 2000 dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de la protection des mères et de leurs enfants, ainsi que de l'alphabétisation des adultes. Le Canada a également joué un rôle de chef de file dans la négociation de la *Convention relative aux droits de l'enfant*.
- Parmi les engagements contenus dans le *Plan d'action* figurent des dispositions visant à renforcer le rôle des femmes et à améliorer leur situation, ce qui comprend des mesures pour réduire les taux de mortalité maternelle et infantile, pour favoriser l'accès de tous à l'éducation, et pour réduire les taux d'analphabétisme chez les adultes, surtout chez les femmes.

#### **i) La Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement – Septembre 1994**

- Les pays participants à la Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement ont tout particulièrement insisté sur la reconnaissance des liens qui existent entre la population et le développement économique et social, ainsi que sur la reconnaissance du rôle déterminant que joue le renforcement du pouvoir des femmes dans le processus de développement.
- Le Canada a aidé à négocier le contenu définitif du *Programme d'action* de la Conférence dans lequel les pays membres des Nations Unies s'engagent à réduire les taux de mortalité maternelle et infantile, à assurer aux filles un accès égal aux services d'éducation ainsi qu'à accroître les services de santé génésique et à les rendre plus accessibles.
- Le Canada a été l'un des pays qui a le plus insisté pour que soit reconnu dans le *Programme d'action* le droit des femmes à être protégées des conséquences de l'avortement pratiqué dans des conditions dangereuses.

#### **j) Le Sommet mondial des Nations Unies pour le développement social – Août 1995**

- Les Nations Unies ont convoqué le Sommet mondial pour le développement social dans l'espoir de trouver les moyens de résoudre des problèmes sociaux internationaux, tout particulièrement le problème de la pauvreté, de créer des emplois, de réduire le chômage et de favoriser l'intégration sociale.

- Le Canada a joué un rôle important dans la promotion et la mise en relief des aspects concernant l'égalité des sexes dans la *Déclaration de Copenhague* et le *Programme d'action* et a fait fortement valoir l'idée que l'égalité entre les sexes était un élément fondamental du développement économique et social. Le Canada a également joué un rôle clé dans la négociation des ententes visant à élargir la conception du travail et de l'emploi en reconnaissant et en valorisant la contribution à la société des personnes qui accomplissent un travail non rémunéré, et en élaborant des politiques ayant pour but d'appuyer les activités socialement utiles.

**k) La Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT II) – Juin 1996**

- Le Canada a joué un rôle instrumental pour faire en sorte que dans le principal document de la conférence, *Programme pour l'habitat et plan d'action mondial*, on reconnaisse que le renforcement du pouvoir des femmes et leur participation égale et entière à la vie politique, sociale et économique jouent un rôle essentiel dans le caractère durable des établissements humains.
- Le Canada a travaillé en étroite collaboration avec les ONG de femmes afin de faire adopter un document comportant une analyse comparative entre les sexes et reflétant le double point de vue des femmes et des hommes. Grâce aux initiatives canadiennes, le document fait état de l'engagement des signataires à promouvoir l'égalité entre les sexes, établit un cadre d'action en vue d'atteindre cet objectif et fait une obligation aux gouvernements et autres intervenantes et intervenants de tenir compte du double point de vue des femmes et des hommes dans les lois, les politiques, les programmes et les projets se rattachant aux établissements humains.
- Le Canada a réussi à faire réaffirmer le droit au logement comme un droit humain en vertu du droit international et l'importance de renforcer l'autonomie et la participation de tous les membres de la société, tout spécialement des personnes qui appartiennent aux groupes les plus démunis et les plus vulnérables.

**l) Le Sommet mondial des Nations Unies sur l'alimentation – Novembre 1996**

- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a invité les chefs d'État à participer à un Sommet mondial sur l'alimentation qui s'est tenu à Rome, en novembre 1996. Le Sommet avait pour objectif d'examiner les engagements des différents pays afin d'assurer la sécurité alimentaire pour tous.
- Le Canada a pris une part active aux préparatifs et aux négociations en prévision du Sommet; sur la scène nationale, cette participation a consisté à mener de vastes consultations intersectorielles, tandis que sur la scène internationale, le Canada a joué un rôle d'intermédiaire et de facilitateur dans les négociations.

- Le Canada a réussi à convaincre les pays participants au Sommet de s'engager à tenir compte du double point de vue des femmes et des hommes dans toutes les activités de développement et dans toutes les activités économiques visant à assurer la sécurité alimentaire mondiale. Les documents rédigés dans la foulée du Sommet, c'est-à-dire la *Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale* et le *Plan d'action*, reconnaissent l'importance d'assurer la participation égale et entière des hommes et des femmes aux décisions économiques, politiques, sociales et environnementales afin d'assurer une sécurité alimentaire durable pour tous.
- Les documents du Sommet reprennent les termes de ceux de Beijing en ce qui concerne le rôle déterminant que peuvent jouer les femmes, les Autochtones, le secteur privé et les autres éléments de la société civile dans la recherche de solutions aux problèmes de sécurité alimentaire.

**m) La Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

- Au 9<sup>e</sup> Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (1995), les pays participants ont adopté une résolution présentée par le Canada sur l'élimination de la violence faite aux femmes. Comme suite à l'adoption d'une résolution semblable au 8<sup>e</sup> Congrès pour la prévention du crime, le Canada avait collaboré avec d'autres pays à la production d'un document intitulé *Strategies for Confronting Domestic Violence: A Resource Manual*, en 1993.
- Comme suite aux initiatives du Congrès et aux faits nouveaux survenus à la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, à la 6<sup>e</sup> session de la Commission (1997), le Canada a réussi à faire adopter une résolution au sujet de mesures de prévention du crime et de justice pénale visant l'élimination de la violence faite aux femmes, qui offre un complément détaillé au *Programme d'action* de Beijing. En adoptant la résolution, la Commission a accepté d'avoir recours à des stratégies et des mesures concrètes destinées aux gouvernements et à d'autres parties intéressées, pour guider leurs efforts visant à contrer les diverses manifestations du problème de la violence faite aux femmes, par l'entremise du système de la justice pénale. La résolution propose également d'inscrire le problème de la violence faite aux femmes en tête des priorités à l'une des sessions prochaines du Conseil économique et social, dans le cadre de ses discussions sur les droits humains des femmes et incite le Secrétaire général des Nations Unies à déposer un rapport à l'Assemblée générale de 1999 concernant la mise en application de la résolution.

**n) L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)**

- Le Canada est membre actif de l'Organisation mondiale de la santé et le deuxième bailleur de fonds en importance au monde de l'Organisation panaméricaine de la santé.

- Dans le cadre de sa participation au Programme Tabac et Santé de l'OMS, le Canada finance différents programmes de lutte contre le tabagisme dont certains visent tout particulièrement à réduire l'usage du tabac chez les femmes.
- Le Canada a participé activement à la mise en oeuvre du *Plan d'action quadriennal sur les femmes, la santé et le développement* (1991-1994) et a présidé le sous-comité spécial sur les femmes, la santé et le développement créé par le comité exécutif de l'OPS.

#### **o) L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social**

- L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social est une institution autonome mise sur pied en 1963 au sein des Nations Unies afin de promouvoir la recherche sur les aspects sociaux du développement. L'Institut s'est donné pour mandat de faire une contribution sur le plan de la recherche aux grands événements internationaux tels que les conférences mondiales de la décennie 1990.
- Le projet sur la coopération technique et la vie des femmes vise à intégrer les préoccupations des femmes dans la politique de développement et tout particulièrement dans la politique macro-économique. Le Canada a présenté un document d'information lors d'un atelier international qui a eu lieu au Bangladesh, en novembre 1996, et dont le thème était *Working Towards a More Gender Equitable Macro-Economic Agenda*.

#### **LE COMMONWEALTH**

- La *Déclaration d'Harare*, adoptée à la réunion de 1991 des chefs d'États membres du Commonwealth, consacre l'égalité de la femme comme principe fondamental du Commonwealth. À la suite d'initiatives canadiennes, les pays signataires de la *Déclaration d'Harare* ont accepté que l'une des priorités du Commonwealth soit de réclamer énergiquement la reconnaissance de l'égalité des femmes de sorte que celles-ci puissent exercer pleinement leurs droits qui sont égaux à ceux des hommes.
- Le Canada a fermement appuyé la participation du Commonwealth aux initiatives touchant les femmes et a été le premier à proposer une réunion des ministres responsables de la condition féminine. Depuis 1985, des réunions ont eu lieu tous les trois ans environ, la troisième s'étant tenue au Canada en 1990.
- L'un des dossiers prioritaires du Canada au sein du Commonwealth concerne les répercussions des politiques économiques sur les femmes. Lors de la réunion des ministres responsables de la condition féminine qui s'est tenue à Ottawa, c'est le Canada qui a proposé de rédiger la *Déclaration d'Ottawa sur les femmes et l'ajustement structurel*. Cette déclaration a par la suite été adoptée par les chefs d'États membres du Commonwealth à leur réunion de 1991, à Harare, au Zimbabwe.

- Comme suite à une initiative canadienne, en 1990, les ministres responsables de la condition féminine ont adopté des critères pour l'admission des ONG à leurs réunions à titre d'observateurs. Le Canada a également appuyé financièrement la création, au sein du Commonwealth, d'un réseau d'ONG oeuvrant auprès des femmes (*NGO Commonwealth Women's Network*); ce réseau d'ONG a tenu trois réunions depuis sa création en 1991.
- Le Canada était l'un des pays participants au groupe d'experts chargé d'examiner et de mettre à jour le *Plan d'action du Commonwealth sur les femmes et le développement*, plan qui a été adopté à la veille de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, en 1995. Le Canada adhère sans réserve aucune à l'approche proposée dans ce plan d'action et se réjouit tout particulièrement que le Commonwealth ait reconnu l'importance de renforcer les programmes nationaux en faveur des femmes, de tenir compte des besoins de chacun des sexes dans l'appareil gouvernemental et d'assurer aux femmes l'égalité des résultats.
- La part active du Canada à la cinquième réunion des ministres responsables de la condition féminine, qui a eu lieu à Trinité-et-Tobago en 1996 a entraîné l'adoption de recommandations touchant aux aspects suivants : favoriser l'adoption d'une démarche harmonisée et multidisciplinaire afin d'éliminer la violence faite aux femmes; faire reconnaître l'importance des enquêtes sur les emplois du temps (par exemple pour mesurer le travail non rémunéré); donner priorité à la ratification et à la mise en oeuvre efficace d'instruments internationaux pour faire respecter les droits de la personne; et appuyer les activités de suivi de la *Déclaration* et du *Programme d'action* du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (Stockholm 1996).
- Le Canada a également joué un rôle actif à la réunion de 1995 des ministres du Commonwealth chargés de la santé dont le thème était la santé des femmes. Les interventions canadiennes ont favorisé l'adoption d'une entente à l'effet de mettre en place des mesures plus énergiques afin de réduire l'usage du tabac chez les femmes; cette entente s'inscrivait dans le cadre de recommandations générales visant à améliorer la santé des femmes.

## **L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)**

- La CIM (*Comisión Interamericana de Mujeres*) est une institution spécialisée de l'Organisation des États Américains (OEA) dont le Canada est devenu membre en 1990. Créée en 1928, la CIM a été la première institution intergouvernementale officielle vouée expressément à la reconnaissance des droits civils et politiques des femmes en Amérique. Le Canada a été membre du comité exécutif de la CIM au cours de la biennie 1992-1994.
- Depuis son adhésion à la CIM, le Canada a ratifié trois conventions de l'OEA portant sur les droits des femmes : la *Convention interaméricaine sur la concession des droits civils à la femme*, la *Convention interaméricaine sur la concession des droits politiques à la femme* et la *Convention sur la nationalité de la femme*.
- Un juriste canadien a participé à la rédaction de la *Convention interaméricaine sur la prévention, la répression et l'élimination de la violence faite aux femmes* que l'OEA a adoptée en juin 1994, mais que le Canada n'a pas encore ratifiée. Le Canada a fait une contribution de 150 000 \$, sur une période de quatre ans, qui a servi en partie à éponger les frais administratifs reliés à la rédaction de la Convention.
- Le Canada a également versé des fonds pour permettre à des représentantes et représentants de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) d'assister aux réunions du comité exécutif de la CIM.

## **L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)**

- L'OCDE est une institution multilatérale offrant aux pays industrialisés un moyen de consultation sur les grandes questions en matière de politiques économiques, commerciales et sociales.
- Le Canada poursuit toujours ses efforts afin d'intégrer le double point de vue des femmes et des hommes à tous les travaux de l'OCDE, surtout à ceux du Comité de la main-d'oeuvre, du travail et des affaires sociales.
- Le Canada est membre du Groupe de travail N° 6 sur le rôle des femmes dans l'économie depuis sa création en 1974 et a joué un rôle dans l'adoption de son ambitieux mandat en 1985. Le Canada a présidé le Groupe de travail N° 6 de 1989 à 1991 et siège présentement au comité exécutif du Groupe.

- À sa réunion de décembre 1996, le Groupe de travail N° 6 a accepté la proposition canadienne visant à mettre sur pied un projet international conjoint de recherche sur les orientations possibles face au travail non rémunéré des femmes au sein des ménages et a inscrit ce projet à son programme d'action. La phase I du projet consiste à préparer un document cadre et une série de rapports internationaux de recherche sur des principes de base en matière de politiques et des études de cas sur le travail non rémunéré dans des domaines tels que les soins de santé et les soins aux enfants.
- Le Canada prend également une part active aux travaux du Groupe d'experts sur l'intégration de la femme au développement (IFD) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE depuis la création de ce groupe. Le Groupe d'experts sur l'IFD se réunit deux fois par année et a pour mandat de favoriser l'égalité des sexes dans les activités de l'OCDE et des pays donateurs en partageant les leçons apprises et en collaborant à des recherches. Le Canada participe à d'autres groupes de travail spécialisés, notamment au Groupe de travail sur l'aide-programme et les autres formes d'aide, qui est en train de rédiger un document sur l'analyse économique tenant compte des rapports sociaux entre les sexes.

### **LA FRANCOPHONIE**

- Le Canada a joué un rôle de premier plan dans les efforts déployés pour encourager la Francophonie à tenir compte des préoccupations féminines dans ses activités.
- À la quatrième réunion des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, au Sommet de Chaillot, en 1991, le Canada a lancé un réseau de centres d'aide et de conseils juridiques pour les femmes dans les pays membres de la Francophonie. Ce réseau s'efforce de répondre aux besoins des femmes en cherchant à faire reconnaître leurs droits juridiques et sociaux égaux par les moyens suivants : des publications, l'éducation du public, des avis juridiques, la représentation devant les tribunaux et les visites dans les pénitenciers. Trois centres pilotes ont été ouverts au Bénin et au Cameroun en 1992. Aujourd'hui, le réseau compte 15 centres dans 9 pays différents. En 1994, les associations de femmes juristes qui gèrent les centres ont mis sur pied le Réseau international de cliniques juridiques; en mai 1997, ce Réseau regroupait 22 associations de femmes juristes provenant de 15 pays différents. Le Canada maintient son engagement à l'égard de ce Réseau.
- À l'occasion du cinquième Sommet francophone, tenu à l'Île Maurice en 1993, le Canada a renforcé son engagement à l'égard des droits de la personne, y compris les droits de l'enfant, en versant une contribution de 2 millions de dollars devant servir à l'amélioration et à l'adaptation des systèmes scolaires, à la formation des jeunes et à la lutte contre l'analphabétisme fonctionnel chez les filles.

- Une résolution sur les suites à donner à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, adoptée au Sommet de Cotonou (le sixième Sommet de la Francophonie qui a eu lieu au Bénin, en 1995) et appuyée par le Canada, réaffirme l'importance de tenir pleinement compte du double point de vue des femmes et des hommes dans les politiques et programmes et rappelle l'engagement de la Francophonie envers la réalisation de l'égalité des femmes.

### **L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ASIE-PACIFIQUE (APEC)**

- L'APEC a été créée en 1989 en réaction à l'interdépendance grandissante entre les économies de l'Asie et du Pacifique. À ses débuts, l'APEC n'était qu'un groupe informel d'échanges régionaux comptant un nombre restreint d'économies participantes, mais cette organisation est devenue depuis un instrument de premier ordre pour promouvoir le libre-échange et la coopération économique dans la région.
- Le Canada est l'un des 18 économies membres de l'APEC et en est le président pour 1997. Les fonctions d'accueil du Canada atteindront un point culminant lorsque les dirigeantes et dirigeants économiques de l'APEC se réuniront à Vancouver, en novembre 1997.
- Les travaux des différents groupes de l'APEC cherchant à accroître l'intérêt pour les enjeux hommes-femmes (et surtout, à attirer l'attention sur le rôle que jouent les femmes dans le développement économique, technique et commercial) ont trouvé des appuis à la réunion des ministres chargés des affaires étrangères et du commerce international et des dirigeantes et dirigeants économiques, qui a eu lieu aux Philippines en novembre 1996. Ces derniers ont donné des directives visant à encourager tout particulièrement la pleine participation des femmes à l'élaboration du programme de coopération économique et technique de l'APEC, et à faire en sorte que les enjeux hommes-femmes occupent une place importante dans le cadre stratégique de l'APEC.
- Au sein de l'APEC, le Canada a grandement contribué à faire valoir le double point de vue des femmes et des hommes dans les secteurs du développement des ressources humaines, de la science et de la technologie, et des petites et moyennes entreprises.
- Le *Women Leaders' Network* des économies de l'APEC, un réseau informel de femmes provenant du secteur privé, des gouvernements, des universités et des ONG, a été mis sur pied en 1996 avec l'appui financier du Canada; ce réseau a pour mandat de promouvoir les préoccupations féminines au sein de l'APEC. La deuxième réunion de ce groupe aura lieu à Hull, au Québec, du 13 au 16 septembre 1997.

## **LE FORUM CANADA – ÉTATS-UNIS SUR LA SANTÉ DES FEMMES**

- En août 1996, le ministre de la Santé et la secrétaire à la santé et aux ressources humaines des États-Unis ont coparrainé un Forum Canada – États-Unis sur la santé des femmes qui a eu lieu à Ottawa. Réaffirmant les engagements pris à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la Conférence internationale sur la population et le développement, les deux pays ont décidé de mettre sur pied un programme de coopération pour la réalisation d'initiatives conjointes dans les domaines du cancer du sein, de la lutte contre le tabagisme et des réseaux de recherche et d'information. Le but du Programme de coopération est de se renseigner mutuellement sur les résultats des recherches et sur les solutions à certains problèmes, et aussi d'explorer des moyens innovateurs qui permettraient de tirer parti des efforts déployés par les deux pays pour améliorer la santé des femmes.

## **LE PROJET METROPOLIS**

- Metropolis est un projet international de recherche qui s'étend sur une période de six ans et auquel participent une vingtaine de pays et d'organisations. Le but de ce projet est de favoriser des études interdisciplinaires sur les effets de l'immigration internationale sur les centres urbains.
- La principale contribution du Canada au projet Metropolis a consisté à créer, dans des universités canadiennes, en 1996, quatre centres de recherche sur l'immigration et l'intégration. Une partie des fonds versés à ces centres par le Canada doit servir à appuyer des activités de recherche et des activités connexes qui favoriseront une meilleure compréhension des questions relatives à l'immigration, du double point de vue des femmes et des hommes.
- La première conférence nationale des Centres d'excellence pour la recherche en immigration et en intégration (Edmonton 1997) comportait un atelier intitulé « Recherche sur l'immigration et l'intégration tenant compte des sexes : Approches et enjeux ».

## **LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT**

- Depuis les années 1970, le Canada a joué un rôle prépondérant au sein de la communauté des donateurs en faisant inscrire la question de l'égalité des femmes au programme de développement.

- Le Canada a pendant longtemps donné son appui au Fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ainsi qu'à la rationalisation des enjeux liés aux rapports sociaux entre les sexes au sein des autres organisations multilatérales auxquelles il fait des contributions comme la Banque interaméricaine, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation mondiale de la santé.
- En 1995, l'intégration de la femme au développement (IFD) est devenue l'une des six priorités du Canada en matière d'Aide publique au développement (APD), axée principalement sur l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes.
- D'autres politiques du Canada en matière de développement international, telle la Politique sur la réduction de la pauvreté (1996), réitèrent cet engagement en faveur de la promotion de l'égalité des sexes en reconnaissant la nécessité de mettre en oeuvre des politiques et des programmes permettant de tenir compte des liens qui existent entre la pauvreté et l'iniquité entre les sexes. La nouvelle Stratégie pour la santé en matière de développement international, approuvée en 1997, reconnaît également les rapports étroits qui existent entre la santé et la promotion de l'égalité des sexes, et comporte des objectifs précis visant à améliorer la santé des femmes (y compris la santé génésique), à mettre sur pied des programmes axés sur la santé des filles et à trouver des solutions aux problèmes de violence, tout particulièrement de la violence faite aux femmes.
- L'objectif général de la Politique concernant l'intégration de la femme au développement et l'égalité des sexes est de favoriser la pleine participation des femmes, à titre de partenaires égales, au développement durable de leur société. Les Fonds pour la promotion de l'égalité des sexes, qui financent maintenant des activités dans presque toutes les régions où le Canada fournit officiellement de l'aide au développement, sont des outils stratégiques importants dont le Canada se sert pour appuyer l'égalité des femmes et des hommes.
- Au cours de l'exercice 1994-1995, 5,1 p. 100 des déboursements bilatéraux du Canada en Aide publique au développement (APD) ont servi à financer des programmes ayant pour objectif précis de corriger les inégalités entre les sexes. L'intégration de la femme au développement et l'égalité des sexes sont des aspects qui ont été pris en compte dans de nombreuses autres activités de projets même si ces activités ne s'adressaient pas exclusivement aux femmes.

## **LES RELATIONS BILATÉRALES**

- L'égalité des femmes est un volet important des relations bilatérales du Canada avec les autres pays. À l'occasion des échanges et des consultations avec les fonctionnaires et ministres des autres pays, tant au Canada que dans les missions à l'étranger, il est souvent fait allusion à l'importance de promouvoir l'égalité des femmes et le respect de leurs droits humains.
- Le Canada s'est acquis le respect des autres pays pour avoir su élaborer des mécanismes permettant aux gouvernements de tenir compte des besoins et des préoccupations des femmes dans tous leurs programmes et politiques. Chaque année, le Canada accepte de recevoir des délégations étrangères qui souhaitent se renseigner sur les programmes mis sur pied par le gouvernement canadien afin de prendre en compte les préoccupations des femmes. Certains pays expriment un intérêt particulier pour la méthode de l'analyse comparative entre les sexes, mise au point par le Canada, et pour la manière dont il aborde la question de la violence faite aux femmes et celle de la reconnaissance des droits des femmes comme droits de la personne.

Document préparé par Condition féminine

Canada  
Juin 1997